



Licitation après séparation de pacés

Par **Godrab**, le 17/12/2013 à 13:31

Bonjour,

suite à une séparation, nous sommes pacés, je souhaite conserver le bien immobilier que nous avons acheté en avril 2012. Nous sommes à 70/30 (70 pour moi) concernant ce bien.

Tout compris, ce bien nous a coûté 172500€, avec un crédit immobilier de 150000€ (il reste encore 144000€ à payer) et un apport de 7500€ de mon ex compagne et de 15000 de ma part.

Je souhaite savoir ce que peux demander mon ex compagne lors de cette licitation, sachant que je souhaite reprendre le crédit sous mon seul nom (après en avoir fait demande auprès de la banque bien entendu).

Merci

Par **domat**, le 17/12/2013 à 17:13

bjr,

vous êtes en indivision avec votre ex partenaire mais il ne faut pas mélanger le titre et la finance.

selon le titre de propriété, vous devez lui racheter sa part soit 30% de la valeur du bien.

en tenant compte du financement vous déduisez du prix de 172500 € les apports de chacun (7500 et 15000) que chaque indivisaire récupère, il reste 150000 et de cette somme vous redonnez à votre ex l'argent qu'elle a versé pour le remboursement du crédit.

bien entendu vous devez passer par un notaire et vous aurez les frais à supporter comme acquéreur.

cdt

Par **Godrab**, le 18/12/2013 à 16:54

Merci pour la réponse.

Petite précision concernant le montant global des 172500€ :

- 155000 : valeur immobilière

- 10000 : frais d'agence
- 7500 : frais de notaire

Cela a-t-il une influence sur ce qu'elle peut réclamer ?

Encore merci